

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, le mardi 3 janvier 2012

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel du 21 décembre 2011 publié au journal officiel n° 0002 du 3 janvier 2012 a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour les communes suivantes de l'Hérault :

- BAILLARGUES,
- FLORENSAC,
- GRABELS,
- LATTES,
- SAINT BAUZILLE DE PUTOIS,
- SAINT BRES,
- SAINT THIBERY

au titre des inondations et des coulées de boue survenues entre le 31 octobre 2011 et le 5 novembre 2011.

Contact presse

Florian JENNY : 06.03.55.43.79 ou 04.67.61.61.25